

Comment s'y prendre? Questions fréquemment posées

1. Dois-je «enregistrer» mon entreprise?

Réponse : «Enregistrer» une entreprise veut habituellement dire enregistrer le nom d'une entreprise. En Ontario, vous devez enregistrer votre nom commercial si vous dirigez une entreprise personnelle ou une société en nom collectif (plus d'un propriétaire) et vous opérez votre entreprise sous un nom commercial autre que votre nom légal exact (c'est-à-dire votre prénom et nom de famille).

Il y a 5 façons d'enregistrer un nom commercial :

i) par Internet avec Dye & Durham via le site Web du Centre d'entrepreneuriat :

www.entrepreneurship.com (En haut à n'importe quelle page de notre site Web, cliquez sur le menu «Quick links» et sélectionnez «Business Name Registration».) Le coût de l'enregistrement est de 97,85 \$. La livraison par messenger du permis principal d'entreprise est garantie le jour ouvrable suivant. Le coût de l'enregistrement avec recherche de nom est de 120 \$. Il faut payer par carte de crédit.

ii) par Internet via le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises :

www.cbs.gov.on.ca/obc/francais/4TWMTW.htm Cette façon d'enregistrer exige Nestcape Communicator 4.08 (ou une version plus avancée), ou Internet Explorer 4.0 (ou une version plus avancée), prend à peu près 2 semaines et coûte 60 \$ (il faut payer par carte de crédit). Cette façon d'enregistrement ne permet pas de recherche de nom.

iii) par Internet via le l'Agence du Revenu du Canada : www.inscriptionentreprise.gc.ca

Cette façon d'enregistrer exige Nestcape Communicator 4.08 ou une version plus avancée (mais pas 6.0), ou Internet Explorer 4.0 ou une version plus avancée (version 5.5 pourrait exiger un «service pack»). L'enregistrement prend à peu près 2 semaines et coûte 60 \$ (il faut payer par carte de crédit). Cette façon d'enregistrement ne permet pas de recherche de nom.

iv) à partir d'un ordinateur EBO (Entreprises Branchées de l'Ontario)

Consulter notre document "Organismes locaux" pour une indication d'ordinateurs EBO dans la ville d'Ottawa. L'enregistrement à un ordinateur EBO prend à peu près 30 minutes et coûte 60 \$. Vous pouvez y effectuer une recherche de nom (8 \$ par nom) (pour les entreprises personnelles, les sociétés en nom collectif et les personnes morales qui exploitent une entreprise sous un nom autre que leur dénomination sociale).

v) par la poste

26 Juillet 2006

L'enregistrement par la poste exige "Formule 1" (*Enregistrement en vertu de la Loi sur les noms commerciaux (Entreprise personnelle/société en nom collectif)*), prend entre 4 à 6 semaines et coûte 80 \$. Le formulaire est disponible au Centre d'entrepreneuriat ou à Accès Ontario au Palais de justice.

L'enregistrement d'un nom commercial ne vous donne pas de droit exclusif à l'emploi d'un nom commercial. Vous pouvez effectuer une **recherche de nom** des entreprises personnelles uniques et des sociétés en nom collectifs actuels en Ontario. La recherche de nom est facultative, puisque les noms des entreprises personnelles et des sociétés en nom collectif ne sont pas protégés. Vous pouvez effectuer des recherches de nom à un ordinateur EBO (8 \$ par nom) ou par la poste (12 \$ par nom). (Pour protéger un nom commercial il faut constituer une société ou déposer une marque de commerce.)

La constitution en société est une autre façon d'enregistrer une entreprise. Si vous voulez gérer une entreprise comme personne morale il faut constituer une société. Vous pouvez constituer une société de régime **fédérale** ou **provinciale**. Si vous voulez nommer votre personne morale il faut effectuer une **recherche de nom NUANS** pour vérifier si le nom est disponible (les noms des personnes morales sont protégés). Pour effectuer une recherche de nom NUANS, communiquez avec une maison de recherche privée (consultez les Pages Jaunes sous la rubrique «Titres et Archives - Recherche») ou visitez des sites Web comme <http://www.nuans.com> ou <http://www.ontariobusinesscentral.ca/forms/biz-nuans.asp>

La constitution en société de régime provinciale coûte **360 \$** plus le prix des formulaires (disponible au [Centre d'entrepreneuriat](http://www.cbs.gov.on.ca/mcbs/francais/4VWRH9.htm) pour 21,95 \$ ou imprimez-les à partir de <http://www.cbs.gov.on.ca/mcbs/francais/4VWRH9.htm>) si vous déposez les demandes au Palais de justice (Bureau d'enregistrement immobilier). Vous pouvez également constituer votre société de régime provinciale par Internet aux adresses www.oncorp.com ou www.cyberbahn.ca. Le prix de la constitution en société de régime provinciale à partir de l'Internet est de **300 \$** auquel il faut ajouter des frais de services.

La constitution en société de régime fédérale coûte **250 \$** si vous déposez la demande à la [Direction générale des corporations](#) d'Industrie Canada. Vous pouvez également constituer votre société de régime fédéral par Internet à partir du [Centre de dépôt électronique de la Direction générale des corporations](#). Le prix de la constitution en société de régime fédérale par Internet est de **200 \$**. Plus de renseignements sont disponibles dans [le Guide de la petite entreprise pour la constitution en société de régime fédéral](#).

Si vous ne savez pas la structure sous laquelle vous devriez gérer votre entreprise, consultez un avocat ou un comptable parce que chaque structure a ses propres repercussions quant à la loi et aux impôts. Le Centre d'entrepreneuriat offre des rendez-vous de 30 minutes avec des avocats et des comptables pour un frais administratif de 25 \$. Pour plus de renseignements sur les **structures d'entreprises et l'enregistrement du nom commercial** consultez la publication électronique «votre guide de la petite entreprise», disponible en-ligne à l'adresse suivante : http://www.ontariocanada.com/ontcan/fr/starting/st_small_bus/st_small-bus-intro_fr.jsp

Q2. Ai-je besoin d'un permis pour mon entreprise?

Réponse : Certaines entreprises exigent un permis. Les permis proviennent habituellement du gouvernement (fédéral, provincial ou municipal). Pour vérifier s'il vous faut un permis, communiquez avec le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario au (800) 567-2345, visitez leur site Web à l'adresse suivante : www.rcsec.org/ontario , ou demandez au Centre d'entrepreneuriat. Pour assurer que votre entreprise se conforme avec les règlements municipaux, visitez la section du site Web de la ville d'Ottawa consacrée au permis d'entreprise http://www.city.ottawa.on.ca/business/licences/required_fr.html ou visitez en personnes:

735, avenue Industrial, 2e étage
Ottawa (Ontario) K1G 5J1

Place-Ben-Franklin
101, prom. Centrepointe, 3e étage,
Nepean (Ontario) K2G 5K7

Vous recevrez un Permis principal d'entreprise du ministère des services aux consommateurs et aux entreprises si vous enregistrez votre nom commercial comme indiqué plus haut.

Q3. Quelles taxes dois-je demander?

Réponse : Il y a 2 taxes que vous devez peut-être demander : la TPS (taxe sur les produits et services) et la TVP (taxe de vente provinciale) :

TPS : Quant votre revenu brut (ventes totales avant les frais déductibles) est au-delà de 30,000 \$ dans une période de 12 mois, vous devez vous enregistrer pour la TPS. La plupart des produits et services sont taxés à un taux de 6%.

Si votre revenu annuel brut est moins de 30,000 \$ vous pouvez toujours vous enregistrer pour la TPS. Lorsque vous prenez la décision, considérez les facteurs suivants :

- Est-ce que la comptabilité sera un tracas? Il faudra peut-être ajouter 2 colonnes de plus à vos registres, surtout si vous tenez les comptes à la main.
- Si vous n'êtes pas enregistré pour la TPS, vous n'aurez pas l'occasion de réclamer un crédit de taxe sur les intrants. Cela vous permet de déduire la TPS que vous avez payée sur les frais engagés pour gagner votre revenu d'entreprise, de la TPS que vous avez collectionnée.
- Ne pas demander la TPS indique que votre revenu annuel brut est moins de 30,000 \$.
- Vos clients sont-ils habitués de payer la TPS ou non? Est-ce que vos concurrents demandent la TPS?

Pour plus renseignements communiquez avec:

L'Agence du revenu du Canada (ARC)
333, avenue Laurier Ouest
Ottawa, ON, K1A 0L9
tél. : (800) 959-5525

26 Juillet 2006

L'ARC offre des colloques gratuits qui expliquent la TPS et la TVP. Appelez (613) 842-7145 pour enregistrer et plus de renseignements.

TVP : En général, si vous vendez un produit à un consommateur, ou si vous offrez un service lié à l'installation, à la réparation et à l'entretien de biens de matériaux imposables, vous devez demander la taxe de vente provinciale (TVP). Le taux d'imposition de la TVP est de 8 %. Il y a par contre des exceptions, et vous devriez communiquer avec le bureau local pour la Taxe de vente de détail (Ministère des finances de l'Ontario (tél.: 746-9200) pour vérifier si vous demandez la TVP. Si oui, vous devez vous procurer un Permis de vendeur. Vous pouvez en faire demande par téléphone ou à partir d'un ordinateur EBO (voir Q1).

Q4. Qu'est-ce qu'un numéro d'entreprise (NE)?

Réponse : Le numéro d'entreprise (NE) est semblable à un numéro d'assurance social, mais le NE est pour votre entreprise, plutôt que pour vous comme individu. L'ARC vous assigne ce numéro à 9 chiffres si vous vous enregistrez pour un des comptes suivants : taxe sur les produits et services, retenues à la source, importations-exportations et impôts sur le revenu des sociétés. Le numéro d'entreprise (NE) remplace les nombreux numéros dont les entreprises ont besoin dans leurs échanges avec le gouvernement, ce qui réduit leurs coûts et accroît leur compétitivité.

Q5. Ai-je droit à dépenses d'entreprise?

Réponse : En principe, vous pouvez déduire toutes les dépenses raisonnables engagés pour gagner un revenu d'entreprise. Si vous réclamez des dépenses e'entreprise, il faut de la preuve de ces frais engagés, c'est-à-dire vous devez garder vos factures et enregistrer tous vos dépenses dans un agenda. Les dépenses peuvent inclure : la publicité, les assurances, l'entretien et la réparation, les frais de gestion et d'administration, les repas et frais de représentation, les frais liés à l'utilisation d'un véhicule à moteur (y compris les frais d'immatriculation, les coûts de carburant, les assurances, l'intérêt, l'entretien, les réparations et les coûts de crédit-bail), le téléphone et les services publics et les frais de bureau à domicile.

Pour plus de renseignements consultez le guide de l'Agence du Revenu du Canada (ARC)'s "Revenus d'entreprise ou de profession libérale" publié par l'Agence du revnenu du Canada. Des copies sont disponibles au bureau des services fiscaux de l'ARC ou à leur site Web . Vous pouvez aussi profiter de nos services experts-conseils avec un comptable (voir Q1 dernier paragraphe).

Q6. Quel type d'assurance devrais-je me procurer?

Réponse : Si vous opérez une entreprise à domicile, votre assurance de résidence ne protégera probablement pas la portion de votre domicile utilisée pour le commerce. Communiquez avec votre agent ou courtier d'assurance.

Il y a plusieurs types d'assurances pour les entreprises : pertes de biens, assurance responsabilité-

26 Juillet 2006

civile, assurance invalidité, assurance du personnel principal. Communiquez avec votre agent ou courtier d'assurance afin de discuter de vos besoins particuliers. De plus, plusieurs associations commerciales offrent de l'assurance de groupe à leurs membres. Pour chercher une association consultez le répertoire "Associations Canada" dans notre Centre de ressources.

Q7. Quel financement gouvernemental est disponible pour les entreprises?

Réponse : Il y a plusieurs programmes gouvernementaux pour les entreprises chacun ciblé à des industries particuliers, des régions géographiques ou des groupes d'entrepreneurs particuliers. Presque tous ces programmes de financement consistent de prêts. Il ya très peu de subventions disponibles, mais il y en a pour le domaine des arts et de la culture. Le programme de financement le plus commun est la Financement des petites entreprises du Canada (FPEC), un prêt qui est garantie par le gouvernement du Canada en cas de cessation de paiements du prêt.

Pour des renseignements sur les programmes de financement gouvernemental communiquez avec le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario (CSECO) au (800) 567-2345 ou visitez leur site Web : (www.rcsec.org/ontario). Vous pouvez aussi visiter Strategis pour des sources de financement à l'adresse suivante : <http://strategis.ic.gc.ca/sources> . Profitez de l'accès à l'Internet dans notre centre de ressources.

le Centre d'entrepreneuriat
110, avenue Laurier Ouest, rez-de-chausée
Ottawa (Ontario) K2P 2L7
Tél. : (613) 560-6081 Téléc. : (613) 560-2102
Heures de bureau : lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
site Web : www.entrepreneurship.com